

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

Nº CP-2025-3-2-3

Séance du vendredi 25 avril 2025

SUBVENTIONS TOURISTIQUES 2025

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HELDERLE Emilie donne procuration à MARTIN Monique
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à ERBS André
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SCHULTZ Denis donne procuration à HOULNE Monique
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES :

FUCHS Bruno, MATT Nicolas, REYMANN Anne, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, GRAEF-ECKERT Catherine, KLINKERT Brigitte

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-3-2-4 du 20 juin 2022 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-3-2-4 du 13 avril 2023 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique » et approuvant les modèles-types de conventions de subventionnement,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-4-2-5 du 15 mai 2023 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique », approuvant le nouveau règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité et prolongeant de 6 mois la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité, soit jusqu'au 31 décembre 2023 à minuit,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-2-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques et prolongeant de 6 mois la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité, soit jusqu'au 30 juin 2024,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2024-2-2-3 du 20 juin 2024 portant nouvelle stratégie en faveur du tourisme (2024-2028) et validant la poursuite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité jusqu'au 31 décembre 2028,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-8-3 du 14 mars 2025 relative au Budget Primitif 2025 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques, qui, notamment :
- abroge, à compter du 30 avril 2025, le dispositif d'aides Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité »,

- décide que les dossiers qui auraient été déposés jusqu'au 31 décembre 2024 et complets au 16 février 2025 seront instruits selon le dispositif d'aides Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » en vigueur jusqu'au 29 avril 2025,
- décide que tous les dossiers déposés jusqu'au 31 décembre 2024 et non complets au 16 février 2025 et tous les dossiers déposés après le 31 décembre 2024 ne seront pas instruits et ne pourront pas faire l'objet de l'octroi d'une subvention au titre de ce dispositif,
- précise que l'abrogation du dispositif d'aides Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » à compter du 30 avril 2025 est sans incidence sur les engagements pris par la Collectivité européenne d'Alsace et en particulier sur les subventions attribuées aux différents porteurs de projet au titre de ce dispositif en 2022, 2023, 2024 et 2025,
- abroge, par conséquent, à compter du 30 avril 2025, les précédentes délibérations relatives à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité »,

- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, en date du 10 avril 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », les subventions d'investissement listées ci-après à chacun des maîtres d'ouvrage mentionnés ci-dessous en vue de la réalisation de leur projet, dont le détail est joint en annexe 1 à la présente délibération, pour un montant total de 483 089 €, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées :

Intitulé du projet	Porteur du projet	Montant de la subvention attribuée	Imputation budgétaire
Une destination sans voiture	Communauté de Communes de la Vallée de la BRUCHE (67130 - Territoire Ouest Alsace)	35 863 € (taux de 20 %)	P0590014T02 (1953) 204-2041582-633
Aménagement du site naturel du SANDGRUBE	Commune de SIERENTZ (68510 - Territoire Sud Alsace)	33 600 € (taux de 20 %)	P0590014T02 (2186) 204-2041482-633
Création d'une aire de services à destination des camping-cars et cyclo-touristes, à FESSENHEIM	Communauté de Communes ALSACE RHIN-BRISACH (68600 - Territoire Région de COLMAR)	44 554 € (taux de 20 %)	P0590014T02 (1953) 204-2041582-633

Extension du Chalet ERICHSON, à SOULTZEREN	Club Vosgien de la Vallée de MUNSTER (68230 - Territoire Région de COLMAR)	72 268 € (taux de 20 %)	P0590014T02 (3365) 204-20422-633
Réaménagement de la gare fluviale des bateaux de croisières rhénans	Port Autonome de STRASBOURG (67000 - Territoire Eurométropole de STRASBOURG)	100 000 € (taux de 2,832 %)	P0590014T02 (4557) 204-204182 - 633
Création d'une aire de camping-cars à GEUDERTHEIM	Communauté de Communes de la BASSE-ZORN (67728 - Territoire Nord Alsace)	85 887 € (taux de 20 %)	P0590014T02 (1953) 204-2041582-633
Création de circuits découverte et aménagements touristiques	Commune de SEEBAACH (67160 - Territoire Nord Alsace)	25 325 € (taux de 15 %)	P0590014T02 (2186) 204-2041482-633
Intitulé du projet	Porteur du projet	Montant de la subvention attribuée	Imputation budgétaire
Mise en tourisme de la route VNF et création d'une boucle Alsace à vélo	Communauté de Communes du Pays Rhénan (67410 - Territoire Nord Alsace)	60 095 € (taux de 20 %)	P0590014T02 (1953) 204-2041582-633
Aménagement d'une aire d'accueil pour randonneurs et cyclo-touristes	Commune de LOHR (67290 - Territoire Ouest Alsace)	3 915 € (taux de 10 %)	P0590014T02 (2186) 204-2041482-633
Aménagement d'un sentier de découverte	Commune de WALTENHEIM-SUR-ZORN (67670 - Territoire Ouest Alsace)	13 288 € (taux de 7 %)	P0590014T02 (2186) 204-2041482-633
Aménagement d'un écolieu LA RUB, à LA CLAQUETTE	SCOP ARL LA RUBANERIE (67570 - Territoire Ouest Alsace)	8 294 € (taux de 15 %)	P0590014T02 (3365) 204-20422-633
TOTAL			483 089 €

- Précise que conformément au règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt «investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité», les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération, après signature de la convention financière correspondante et sur présentation des pièces justificatives prévues par ce règlement ;

- Autorise, en conséquence, le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, sur la base des modèles de convention de subventionnement approuvés par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-3-2-4 du 13 avril 2023, les conventions financières particulières à intervenir avec chaque bénéficiaire mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Jean-Philippe MAURER, membre du CA au sein du Port autonome de Strasbourg
Christiane WOLFHUGEL, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Basse Zorn